

## Rapports du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

# CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association  
Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

**Avvens Audit est membre du groupe Avvens**

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

# CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association

Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

**Avvens Audit est membre du groupe Avvens**

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

# CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association  
Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Aux adhérents,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, de la permanence de vos méthodes d'évaluation et des informations fournies à vos adhérents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

## 6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

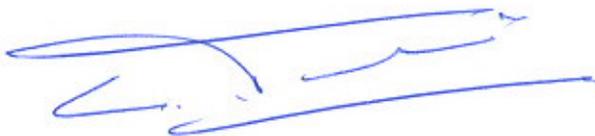
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oyonnax, le 30 avril 2019.

### **Avvens Audit**

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

A blue ink signature, appearing to read 'Clément TOMASINI', is written over a horizontal line.

**Clément TOMASINI**  
Associé

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 053	4 053		335	335	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	15 622	12 775	2 847	2 773	74	2.67
	Autres immobilisations corporelles	218 553	92 416	126 137	143 478	17 341	12.09
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	238 227	109 243	128 984	146 586	17 602	12.01	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 531		1 531	1 380	151	10.93
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	17 543	2 261	15 281	27 049	11 768	43.51
	Autres créances	67 891		67 891	65 728	2 162	3.29
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	117 932		117 932	81 976	35 955	43.86	
Charges constatées d'avance (3)	2 516		2 516	1 672	844	50.47	
<b>Total III</b>	207 412		205 151	177 806	27 345	15.38	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	445 639	111 504	334 135	324 392	9 743	3.00	



(1) Cont <math>100\%</math> au 01/01

(2) Cont à moins d'un an

(3) Cont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 187		2 187			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	103 292		103 292			
	Report à nouveau	11 580		20 428		8 849	43.32
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	8 225		8 849		624	7.05
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	60 449		55 671		4 777	8.58	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	162 573		149 571		13 003	8.69	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	21 115		22 502		1 387	6.16
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	21 115		22 502		1 387	6.16	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	44 741		57 479		12 737	22.16
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 277		45 616		6 661	14.60
	Dettes fiscales et sociales	51 437		49 213		2 224	4.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 990		11		1 979	NS
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>	150 446		152 319		1 873	1.23
	Ecarts de conversion passif(V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	334 135		324 392		9 743	3.00



(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

150 446 152 319

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		145 904		134 924	10 980	8.14
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation		381 018		400 445	19 427	4.85
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 417		1 203	3 215	267.30
Collectes		55			55	
Cotisations		6 947		6 392	555	8.68
Autres produits		3		6	2	38.04
<b>Total I</b>		538 344		542 968	4 624	0.85
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		183 470		161 717	21 753	13.45
Impôts, taxes et versements assimilés		7 460		8 319	859	10.32
Salaires et traitements		234 669		246 728	12 059	4.89
Charges sociales		87 871		95 363	7 492	7.86
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		18 602		17 572	1 030	5.86
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions		397		1 100	704	63.96
Pour risques et charges : dotations aux provisions				3 657	3 657	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		2 064		2 835	771	27.18
<b>Total II</b>		534 533		537 291	2 758	0.51
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		3 812		5 677	1 866	32.86
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		268		210	58	27.80
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		268		210	58	27.80
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		355		488	132	27.16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		355		488	132	27.16
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		87		278	191	68.73
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		3 725		5 400	1 675	31.02
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		587		461	125	27.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 195		3 791	405	10.67
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>		4 782		4 252	530	12.46
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		281		803	522	64.97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>		281		803	522	64.97
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		4 500		3 449	1 051	30.49
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		543 394		547 430	4 036	0.74
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		535 169		538 581	3 412	0.63
<b>Solde intermédiaire</b>		8 225		8 849	624	7.05
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		8 225		8 849	624	7.05



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément :  
-aux dispositions du règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologuée par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général et en respect du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

##### 1/Mise à disposition gratuites des biens et services (non comptabilisée)

- mise à disposition gratuite des locaux
- chauffage, électricité, eau
- entretien, réparation
- salaires et charges du personnel
- produits d'entretien ....

L'ensemble de ces postes s'élève à la somme de 84 469.86 €

La répartition selon les communes est la suivante :

- Hauteville 45 794.32 €
- Thézillieu 12 738.54 €
- Champdor 25 937.00 €

##### 2/Bénévolats

1 880 heures soit 18 574.40 €

##### 3/Effectifs :

Effectif ETP 2018	Cadre	1
	Non cadre	6



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 053		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 622		1 000
Installations générales agencements aménagements divers	171 173		
Matériel de transport	15 102		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 278		
TOTAL	233 175		1 000
TOTAL GENERAL	237 227		1 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 053	4 053
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 622	15 622
Installations générales agencements aménagements divers			171 173	171 173
Matériel de transport			15 102	15 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			32 278	32 278
TOTAL			234 175	234 175
TOTAL GENERAL			238 227	238 227

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 718	335		4 053
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 849	926		12 775
Installations générales agencements aménagements divers	44 191	11 009		55 200
Matériel de transport	10 949	2 265		13 214
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 935	4 067		24 002
TOTAL	86 924	18 267		105 190
TOTAL GENERAL	90 641	18 602		109 243

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	335				
Instal.techniques matériel outillage indus.	926				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 009				
Matériel de transport	2 265				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 067				
TOTAL	18 267				
TOTAL GENERAL	18 602				



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	22 502		1 387		21 115
<b>TOTAL</b>	<b>22 502</b>		<b>1 387</b>		<b>21 115</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 139	397	275		2 261
<b>TOTAL</b>	<b>2 139</b>	<b>397</b>	<b>275</b>		<b>2 261</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 641</b>	<b>397</b>	<b>1 662</b>		<b>23 377</b>

<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		397	1 661		
--	--	-----	-------	--	--

### Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	2 261	2 261	
Autres créances clients	15 281	15 281	
Divers état et autres collectivités publiques	35 383	35 383	
Débiteurs divers	32 508	32 508	
Charges constatées d'avance	2 516	2 516	
<b>TOTAL</b>	<b>87 949</b>	<b>87 949</b>	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	44 741	44 741		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 277	52 277		
Personnel et comptes rattachés	24 245	24 245		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 192	27 192		
Autres dettes	1 990	1 990		
<b>TOTAL</b>	<b>150 446</b>	<b>150 446</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	362			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 093			

### Evaluation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 494
Total	32 494

### Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR THEZILLIEU PERISCOLAIRE	8 959
- PAR CHAMPDOR PERISCOLAIRE	21 612
- PAR ALSH CORCELLES 2017	221
- PAR ALSH CORCELLES	44
- PAR ALSH THEZILLIEU	663
- PAR ALSH HAUTEVILLE	309
- RBST FORMATION FEDERATION	415
- RBST FORMATION STRASBOURG	270
Total	32 494

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 505
Dettes fiscales et sociales	35 218
Total	43 746



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS SUR EMPRUNTS	22
FRS, FACT.NON PARVENUES	
- CAP EDF	1 049
- CAP POSTE CONSO.1218	188
- CAP CAC 2018	3 390
- CAP DEC 2018 ESTIMATION	1 100
- CAP CAPIDEX 2018	1 680
- CAP DEPOT DES CPTES 2018	50
- CAP FACT SENSE 12.2018	96
- MISE A DISPO STAGIAIRE COP 3T	500
- RAYMA DIF JOURNAUX 12/18	22
- CAP BARALANDE ASSO 09 A 12/18	430
CONGES A PAYER	
- CAP CP ET CP CONVENTIONNELS	20 068
- CAP CP COMPLEMENTS	2 085
PERSONNEL CHARGES A PAYER	
- CAP S/HEURES CDII	2 092
CHARGES SOCIALES S/CP	
- CAP CHARGES S/CP	9 202
- CAP CHARGES S/CP COMPLEMENT	1 087
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	
- CAP Charges s/Heures CDII	685
<b>Total</b>	<b>43 746</b>

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 516
<b>Total</b>	<b>2 516</b>



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>CHARGES CONSTATEES AVANCE</b>			
- CPA BUGEY 2019	79		
- CPA SACEM 1T2019	453		
- CPA COPIEUR 1T 2019	1 376		
- CAP ASS COPIEUR 1T 19	46		
- CPA BSO MAINTENANCE	29		
- CPA SPRE 1T2019	222		
- CPA INSCRIPTION 2018	311		
<b>Total</b>	<b>2 516</b>		

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CAISSE EPARGNE	14 000
CAF	20 512
COMMUNE HAUTEVILLE	40 000
<b>Total</b>	<b>74 512</b>

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

##### Engagements reçus

CAUTION FRANCE ACTIVE GARANTIE SUR 50% PRET CAISSE EPARGNE	20 000
<b>Total</b>	<b>20 000</b>



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Engagement en matière de pensions et retraites

Les documents prennent en compte les droits futurs dus aux salariés lorsqu'ils partiront à la retraite.

La comptabilisation, sous forme de provisions, concerne les droits acquis par les salariés au 31/12 selon la convention collective (1/60 ième de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans majorés des charges sociales et fiscales) et méthode rétrospective des unités de crédit projetées comme l'exercice précédent. (REC.OEC n° 1.23 de 12/1989).

Les engagements de retraite sont comptabilisés selon ces hypothèses :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation des salaires 1.50 %
- taux d'actualisation 1.74 %
- table de mortalité 2006-2008



## Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association  
Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

**Avvens Audit est membre du groupe Avvens**

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

# CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association

Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Oyonnax, le 30 avril 2019

**Avvens Audit**

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI  
Associé